

**Spécial Mouvement Intra
et Hors classe
Psychologues de l'Éducation EDA et EDO**

Sommaire :

- 1) **Compte rendu de la CAPA du 18 juin : bilan mouvement intra**
- 2) **Accès à la HC**

1) Bilan du mouvement intra académique.

PsyEN EDO :

Lors du mouvement inter académique, **4 collègues de l'académie d'Orléans-Tours ont obtenu une mutation et 22 sont entrés dans l'académie ces derniers sont tous des néo titulaires sortant de centres de formation.** 39 postes étaient vacants à l'issue du mouvement inter contre 34 l'année précédente. Aux 4 sortants de l'académie, il faut ajouter 2 collègues PsyEN EDO qui obtiennent un poste de DCIO et 6 départs en retraite. Donc bénéfice pour l'académie : + 10 titulaires.

30 demandes de mutation à l'intra ont été formulées (12 demandes en 2017, en 2016, 16 en 2015, 8 en 2014, 15 en 2013, 12 en 2012, 15 en 2011, 21 en 2010, 24 en 2009, 29 en 2008, 35 en 2007, 30 en 2006). Les demandes ont été faites par :

- 22 entrants
- 8 collègues en poste fixe

Le nombre de demandes a augmenté du fait du nombre d'entrants plus élevé mais aussi du nombre plus important de demandes faites par des collègues déjà en poste dans l'académie.

Sur les 30 demandes, 27 ont été satisfaites dont 5 des 8 collègues en poste fixe (11 demandes sur 12 en 2017, 16 sur 20 en 2016, 14 sur 16 en 2015, 7 sur 8 en 2014, 15 sur 15 en 2013, 8 sur 12 en 2012). **14 ont obtenu leur mutation sur leur vœu n°1.**

Vœux par département

Département	Nb de premier vœux pour ce département
18	3
28	2
36	1
37	19
41	0
45	5

Barres d'entrée par département (dernier entrant) :

Département du Cher (18)	28 (21 en 2017, 121 en 2016, 21 en 2015, 51,2 en 2014, 21 en 2013, 360,2 en 2012, 21 en 2011, 51,2 en 2010, pas d'entrant)
Département de l'Eure et Loir (28)	21 (21 en 2017, 251,2 en 2016, 121 en 2015, 21 en 2014, 21 en 2013, 292,2 en 2012, 35 en 2011, 71 en 2010, 161,2 en 2009)
Département de l'Indre (36)	14 (51,2 en 2017, 21 en 2016, pas d'entrant en 2015, 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010)
Département de l'Indre et Loire (37)	251,2 (411,2 en 2017, 110 en 2016, 328,2 en 2015, 411,2 en 2014, 121 en 2013, 58 en 2012, 161,2 en 2011, 553,2 en 2010,
Département du Loir et Cher (41)	121 (282,2 en 2017, pas d'entrant en 2016, 121 en 2015, 51,2 en 2014, 55 en 2013, pas d'entrant en 2012 et 2011, 101,2 en 2010, 180 en 2009)
Département du Loiret (45)	14 (21 en 2017, 21 en 2016, 21 en 2015, pas d'entrant en 2014, 21 en 2013, 124 en 2012, 38 en 2011, 110 en 2010, 100 en 2009)



MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E

ASSEZ !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

A l'issue du mouvement intra 2017, ce sont 18 postes de psyEN qui sont vacants (26 en 2017, 25 en 2016, 23 en 2015, 28 en 2014, 25 en 2013, 22 en 2012). Si le nombre de postes vacants se réduit, ceci est dû aux entrants plus nombreux. C'est le résultat de la sortie conjointe de 2 promotions et donc d'un nombre plus important de sortants de formation. *Un poste vacant sur le CIO de St Amand n'apparaissant pas, nous avons demandé des explications au rectorat : la rectorat a répondu qu'il était gelé afin d'y affecter un stagiaire ! Nous avons répliqué que c'était impossible et que les stagiaires psyEN ne peuvent être affectés sur des postes, contrairement aux enseignants stagiaires.*

Les postes vacants sont concentrés sur 2 départements : 9 dans le 45 (contre 16 en 2017), 6 dans le 28 (contre 7 en 2017).

Mais l'embellie sera de courte durée car le nombre de postes au concours a été réduit de 25%.

Et il faut ajouter tous les rompus de temps partiels, les décharges syndicales (5,2 ETP), les divers congés longs... ce sont l'équivalent de, au minimum, 22 temps plein qui restent vacants. *Ce tableau peut encore évoluer du fait de demandes tardives de temps partiel.*

	Postes vacants après le mouvement intra	Rompus de temps partiel
CIO de Bourges		0,1 (décharge syndicale)
CIO de St Amand	1	
CIO de Vierzon		0,4
CIO de Chartres		0,5
CIO de Châteaudun	2	
CIO de Dreux	3	0,5
CIO de Nogent le Rotrou	1 + 0,5 (BMP)	
CIO de Châteauroux		0,4
CIO Le Blanc		
CIO d'Issoudun	2	
CIO de Chinon		
CIO d'Amboise		
CIO de Joué		0,2 + 0,1 (décharge)
CIO de Loches		
CIO de Tours		2
CIO de Blois		0,8
CIO de Vendôme		
CIO de Romorantin		
CIO de Gien	3	
CIO de Montargis	2	
CIO d'Orléans et Orléans La Source	0,5 (BMP)	
SAIO	1	
CIO de Pithiviers	3	
Dronisep		

Evolution depuis 2004

Année	Entrants mouvement inter	Sortants mouvement inter	TZR	Postes vacants à l'issue du mouvement intra	Départs retraite	Nombre de contractuels
2004	19		17	0		5
2005	23	10	19	0		6
2006	8		18	0		6
2007	11	5	17	0	6	7
2008	5	5	11	4	6	Entre 8 et 10
2009	5	4	5	8	8	Entre 20 et 25
2010	6	6	2	15	8	
2011	7	5	2	18	5	Entre 25 et 30
2012	1	0	2	22	4	Sup à 30
2013	9	11	1	25	3	Sup à 30
2014	6	5	0	28	4	Sup à 30
2015	12	7	0	23	1	Sup à 30
2016	14	6 + 3 copsy devenus Dcio	0	25	2	40
2017	10	6 + 2 copsy devenus Dcio	0	26	1	35
2018	22	4 + 1 psyEN devenu Dcio	0	18	6	Entre 20 et 25

Postes de DCIO

Aucun poste de DCIO n'est vacant. Un collègue psyEN du CIO de Châteauroux a obtenu le poste de DCIO du CIO de Châteauroux suite à la mutation du DCIO.

1 poste est supprimé au CIO d'Orléans du fait du départ en retraite d'une des 2 DCIO. Ce poste sera vraisemblablement transformé en poste de PsyEN, décision qui sera prise lors du GT proposé par le rectorat pour discuter de la nouvelle carte des CIO et du « nouveau modèle » concernant les CIO. Cette décision devrait être prise en début d'année scolaire.

Affectation des contractuels le 3 juillet :

Le Snes-FSU a obtenu que l'affectation des psy EN contractuels soit mise comme tous les ans à l'ordre du jour de la Commission Consultative Paritaire des contractuels du 3 juillet, en présence de 2 experts, un du Snes appartenant à la catégorie psyEN et un du Sgen. Les documents nous parviendront avant la CCP.

Si nous avons une vision claire des postes vacants à l'issue du mouvement intra, il n'en est pas de même pour les rompus de temps partiels. En effet, cela peut évoluer encore notamment des collègues mutés qui demanderaient un temps partiel. Si des rompus de temps partiel sont accordés en cours d'année, le Rectorat remplacera en fonction des moyens disponibles. Par contre, tous les congés (maladie, maternité...) seront remplacés. Tous les contractuels qui nous ont fait parvenir une fiche de dialogue, seront contactés à l'issue de la CCP du 3 juillet.

Poste profilé au SAIO

Contrairement aux autres années, le poste profilé « coordonnatrice départementale détachée dans le 45 » pris sur les postes Co-psy du SAIO a été mis au mouvement et obtenu par une titulaire entrante dans l'académie et qui a postulé sur ce poste.

PsyEN EDA :

Les collègues ont rencontré des difficultés importantes lorsqu'ils ont formulé leurs vœux du fait que le vœu établissement pour les psy EDA, était la circonscription et non l'école où se trouve le RASED. Or sur une circonscription il peut y avoir plusieurs RASED. La FSU est intervenue sur ce point auprès du ministère lors des CAPN. Nous sommes intervenus auprès du rectorat pour mettre en garde contre des injustices qui pourraient apparaître notamment avec une affectation au hasard sur les RASED d'une même circonscription. Le Rectorat a donc introduit une partie « vœu papier » afin que les collègues puissent saisir les vœux RASED.

Face à l'incohérence des résultats du mouvement et suite à nos intervention orales et par mail, nous avons convenu avec la DPE d'annuler le mouvement suite à la CAPA du 18 juin. Un mail a été envoyé à tous les participants au mouvement afin de les informer. La DPE a refait le mouvement en l'améliorant et en respectant les règles. Ceci a évidemment généré beaucoup d'angoisse. Le Snuipp-Fsu et le Snes-Fsu ont été au plus prêt des collègues afin de les rassurer et de leur expliquer les raisons de la décision de refaire le mouvement.

Lors du mouvement inter, 6 collègues sont entrés dans l'académie dont 4 sortant de formation.

30 demandes à l'intra ont été formulées. Il y avait 12 postes vacants à l'issu du mouvement inter et il reste 6 postes vacants à l'issu du mouvement intra : 1 à l' IEN St Amand (18), 1 à l'IEN Issoudun (36), 1 à l'IEN Pithiviers (45), 2 à l'IEN Orléans-Saran (45), 1 à l'IEN St Jean Le Blanc (45).

La FSU va intervenir à la CCP non titulaires du 3 juillet afin que ces postes soient pourvus.

Département	Barre d'entrée
18	14
28	172
36	14
37	14
41	189
45	66

14 collègues obtiennent une mutation : les 6 entrants et 11 collègues déjà en poste.

Le cas d'une collègue qui a obtenu le DEPS en 2017 mais qui faute de poste vacant dans son département, a repris une classe cette année. Elle obtenu son détachement dans le corps des PsyEN lors de la CAPN du 14 juin. Elle n'a pu participer au mouvement intra cette année et il lui est impossible de quitter son département.

La demande d'une collègue ayant un master 2 de psychologie et qui souhaitait obtenir un détachement dans le corps des psyEN n'a pas obtenu gain de cause car l'administration lui a signifié que c'était impossible.

Nous sommes en train de traiter ces 2 situations.

2) Accès à la Hors Classe

L'administration a expliqué les critères retenus pour l'établissement de la liste des promus, c'est-à-dire dans l'ordre de priorité : respect de l'équilibre PsyEN EDO et PsyEN EDA au prorata du poids des deux spécialités parmi l'ensemble des promouvables, le barème total, les départs à la retraite, l'équilibre homme/femme dans le corps.

Le SNES-SNUIPP-FSU s'est étonné que le rattrapage pour l'accès à la hors classe des PsyEN EDO ne soit pas de 10% conformément aux engagements du précédent gouvernement. L'administration a répondu qu'elle ne pouvait augmenter le quota fixé par le ministère et qu'il fallait déconnecter la promotion 2018 de celle de 2017 en raison de la création du corps unique.

Malgré notre demande, aucune vérification des avis antérieurs des PsyEn EDA n'a pu être effectuée pour les mêmes raisons.

Le SNES-SNUIPP-FSU a souligné le caractère discriminatoire des quotas d'avis "Très satisfaisant" que les DCIO pouvaient émettre (20% des promouvables par CIO). Ainsi 17 PsyEN EDO ont eu une dégradation de leur avis par rapport à l'année précédente. **Par ailleurs, le SNES-FSU a demandé que les avis formulés en 2018 puissent être révisés en 2019, ce qui n'a pas été obtenu, sauf pour les avis "à consolider" ou "opposition".**

Le SNES-SNUIPP-FSU a obtenu que sur les quatre PsyEn EDA initialement promus au 10ème échelon, seulement deux des plus anciens soient promus afin que deux PsyEN EDA et EDO au 11ème échelon (de 1958 et 1955) soit également promus.

Le SNES-SNUIPP-FSU a demandé une meilleure articulation entre les DSDEN et le Rectorat afin que les PsyEn EDA qui sont susceptibles d'être promus dans le corps des Professeurs des Ecoles ne viennent impacter le nombre de promus dans le corps des PsyEN. L'administration prendra contact avec les DSDEN et dans le cas où des PsyEn EDA seraient promus dans le contingent des P.E.(1er degré) et dans le contingent des PsyEN, elle favorisera la promotion dans le contingent du corps unique. Le SNES-SNUIPP-FSU, dénonce cette décision défavorable pour les petits corps.

Nous allons intervenir à nouveau auprès du rectorat car nous considérons que des psy EN EDA qui sont détachés, par conséquent toujours professeur des écoles et qui sont promus dans la liste des PE et la celle des psychologues de l'Education, doivent être promus dans le contingent des PE.

Le SNES-FSU est intervenu pour que la liste des promus privilégie les PsyEN retraitables en priorité ainsi que les collègues au 11ème échelon depuis au moins 3 ans.

Ce sont 13 collègues qui sont promus à la HC :

- 7 collègues « retraitables »
- 11 collègues au 11ème échelon dont la date de naissance se situe entre 1955 et 1966
- 2 au 10ème échelon dont la date de naissance pour les 2, est 1958
- 5 PsyEN EDO et 8 PsyEN EDA
- 10 femmes et 3 hommes

Une liste complémentaire de 9 collègues a été constituée

Le SNES-SNUIPP-FSU a demandé à ce que la liste des promus soit soumise au vote.

Le SGEN-CFDT a voté pour.

Le SNES-SNUIPP-FSU s'est abstenu en raison du rejet de nombre de nos demandes : que tous les promus soient au 11ème échelon et que les dégradations d'avis entre 2017 et 2018 soient révisées.